



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BEDFORD

RÈGLEMENT NUMÉRO 754-24

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 360 000 \$ POUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE LA RUE CYR ET DES BÂTISSEURS

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bedford et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford n'a pas en mains les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces travaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 356 de la *L.C.V.* lors de la séance ordinaire du 12 février 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé au conseil et qu'il a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 356 de la *L.C.V.* et ce, lors de la séance ordinaire 12 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Et résolu unanimement :

Qu'il soit résolu et décrété à titre de règlement, ce qui suit :

D'ordonner et statuer par un règlement de ce Conseil ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer le bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Cyr et des Bâtisseurs selon les plans et devis préparés par FNX Innov, portant le numéro F23000925, en date du 21 novembre 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par FNX Innov, en date du 1er février 2024, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 360 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Annexe A – Bordereau d'estimation détaillée

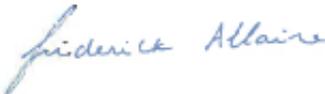
Claude Dubois
Maire

M^e Catherine Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière

Avis de motion :
Dépôt du projet de règlement :
Adoption du règlement :
Avis public d'entrée en vigueur :

12 février 2024
12 février 2024
5 mars 2024
15 avril 2024

ANNEXE A

FNX "INNOV"		
Bouclage du réseau d'aqueduc et autres services entre la rue Cyr et des Bâtisseurs à Bedford		
BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES COÛTS PRÉLIMINAIRES		
F2300925		2024-02-01
Item	Nature des travaux	Montant total
TRAVAUX CIVILS		
BOUCLAGE DU RÉSEAU		
1.0	PRÉPARATION DE SITE	85 000.00 \$
2.0	AQUEDUC	197 050.00 \$
3.0	TRAVAUX CONNEXES	4 400.00 \$
SECTEUR 2 SOUS-TOTAL		286 450.00 \$
Imprévis (10%)		28 645.00 \$
SOUS-TOTAL AVEC IMPRÉVUS:		315 095.00 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS		
Volet 1 - Honoraires		1 500.00 \$
Volet 2 - Relevé topographique		1 200.00 \$
Volet 3 - Plans et devis civil et déclaration de conformité		9 000.00 \$
Volet 4 - Surveillance des travaux		7 425.00 \$
Volet 5 - Représentations auprès des instances et négociations diverses		1 000.00 \$
Volet 6 - Laboratoire de contrôle des matériaux		6 301.90 \$
SOUS-TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS		26 426.90 \$
TPS (5 %) :		17 076.10 \$
TVQ (9,975 %) :		34 066.81 \$
TOTAL DU COÛT DES TRAVAUX:		392 664.80 \$
Récupération de la TPS (100%)		(17 076.10 \$)
Récupération de la TVQ (50%)		(17 033.40 \$)
TOTAL APRÈS RÉCUPÉRATION DES TAXES:		358 555.30 \$
TOTAL ARRONDI :		360 000.00 \$
 _____ Préparé par: Frédéric Allaire, CPI #OIQ : 6048007  _____ Vérifié par: Jade Bossé Bélanger, ing. #OIQ : 5067915		

**Bouclage du réseau d'aqueduc et autres services
entre la rue Cyr et des Bâtisseurs à Bedford**

BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES COÛTS PRÉLIMINAIRES

F2300925

Item	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.0	PRÉPARATION DE SITE				
	Signalisation, organisation de chantier et préparation du site	forfait	1	15 000.00 \$	15 000.00 \$
	Provision pour sols contaminés	forfait	1	37 000.00 \$	37 000.00 \$
	Provision pour déblais de roc	m ³	440	75.00 \$	33 000.00 \$
	Enlèvement du couvert vég étale	m ²	475	10.00 \$	4 750.00 \$
	SOUS-TOTAL PRÉPARATION DE SITE				85 000.00 \$
2.0	AQUEDUC				
	PVC DR-18 250mm Ø, incluant l'ensemble des accessoires nécessaire	m.ln.	130	450.00 \$	58 500.00 \$
	PVC DR-18 250mm Ø - Forage directionnel (dans le roc) incluant fosse d'accès et gestion des boues	m.ln.	40	3 000.00 \$	120 000.00 \$
	Raccordement à la conduite existante du réseau sans pression	unité	2	2 500.00 \$	5 000.00 \$
	Poteau d'incendie	unité	1	11 000.00 \$	11 000.00 \$
	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité et de conductivité de la conduite d'eau potable par une firme spécialisée approuvée par l'ingénieur	m.ln.	170	15.00 \$	2 550.00 \$
	SOUS-TOTAL AQUEDUC				197 050.00 \$
3.0	TRAVAUX CONNEXES				
	Remise en état des lieux	forfait	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	Ensemencement hydrologique incluant 150mm de terre vég étale	m ²	150	16.00 \$	2 400.00 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX CONNEXES				4 400.00 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX CIVILS				286 450.00 \$